

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2238

8 octobre 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| Action Coach Europe S.à r.l. | 107405 | GK&Partners | 107386 |
| Ambicor S.A. | 107416 | Global Europe Invest Activity S.A. | 107386 |
| Arc-Immo S.A. | 107384 | Green Bridge S.A. | 107378 |
| Ascania I Trading S. à r.l. | 107393 | Gregorius Guy S.à r.l. | 107387 |
| Auto-Rallye - Garage Da Silva & Cie | 107387 | Grosvenor First European Property Invest- ments S.A. | 107381 |
| Baki-Paysage S.à.r.l. | 107384 | Helius International S.à r.l. | 107383 |
| BBYNESS Company | 107381 | Indigo Investments Luxembourg II | 107387 |
| BNP Paribas | 107381 | JPMP GCO Equity Investments, S.à r.l. .. | 107385 |
| Bolly S.A. | 107378 | J.V. Participation S.A. | 107379 |
| Bruskort International S.à.r.l. | 107384 | Lanthex Holding S.A. | 107380 |
| Cafe-V S.à r.l. | 107383 | Les Résidences Pétrusse S.A. | 107385 |
| Capitis Partners S.à r.l. | 107382 | L'Estrade Sàrl | 107382 |
| Codelem Investissements S.A. | 107382 | Loyalty Partner Holdings S.A. | 107390 |
| Dexia Quant | 107380 | MJK A.G. | 107424 |
| DH K S.à r.l. | 107381 | Novator Finco 2 S.à r.l. | 107421 |
| Dosquet | 107388 | Omnimed | 107379 |
| EAVF Artemis 2 S.à r.l. | 107416 | PC-Broker.Com | 107386 |
| Enic Football Management S.à.r.l. | 107385 | Presse et Participations S.A. | 107382 |
| Eurese S.à r.l. | 107383 | Rupil Sàrl | 107416 |
| Euroflight S.à.r.l. | 107379 | SCG STE Maurice 3 S.à r.l. | 107385 |
| Exstream International | 107384 | Services Touristiques S.A. | 107411 |
| Fast Forward | 107387 | Shaka Invest S.A. | 107380 |
| Fratelli d'Amato International S.A. | 107378 | Signam International S.A. | 107380 |
| Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l. | 107411 | SME Kronos Benelux SA | 107379 |
| Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l. | 107401 | SPI Group Sàrl | 107383 |
| GER LOG 3 S.A. | 107424 | Steel Finance S.A. | 107378 |
| Ger Log 6 S.A. | 107424 | White Mountains International S.à r.l. .. | 107424 |
| | | Wisson S.A. | 107386 |

Bolly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 74.846.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
BOLLY S.A.
Signature

Référence de publication: 2007107641/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01860. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Fratelli d'Amato International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 125.247.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 septembre 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007107656/202/12.

(070122885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Steel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 99.775.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
STEEL FINANCE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007107617/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01809. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Green Bridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.995.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
GREEN BRIDGE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007107611/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01814. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Omnimed, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.214.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 septembre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007107659/202/12.

(070123146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Euroflight S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 62.164.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2007107682/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07834. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

SME Kronos Benelux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 91.553.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 12 septembre 2007.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2007107683/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07849. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

J.V. Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 92.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007107670/242/12.

(070122912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Dexia Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.647.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pour DEXIA QUANT, SICAV
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2007107687/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09372. - Reçu 192 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Shaka Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 104.676.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 12 septembre 2007.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.
Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises
Signature

Référence de publication: 2007107684/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07846. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Lanthex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.628.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107674/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01176. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Signam International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 44.620.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007107672/242/12.

(070122821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

BNP Paribas, Succursale d'une société de droit étranger.**Capital social: EUR 1.865.756.980,00.**

Adresse de la succursale: L-2227 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 de BNP PARIBAS ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

E. Berg / Y. Juchem.

Référence de publication: 2007107681/9/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01009. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01019. - Reçu 92 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

DH K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 365.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007107673/242/13.

(070122785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Grosvenor First European Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107685/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03430. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

BBYNESS Company, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 125.807.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007107671/242/13.

(070122907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

L'Estrade Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegaertchen.
R.C.S. Luxembourg B 72.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 août 2007.

F. Molitor

Notaire

Référence de publication: 2007107692/223/12.

(070123117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Presse et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

V. Goy

Référence de publication: 2007107694/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03227. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Capitis Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5369 Schuttrange, 8, rue des Colchiques.
R.C.S. Luxembourg B 101.423.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2007107697/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02990. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Codelem Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 108.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

V. Goy

Référence de publication: 2007107696/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03228. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Helius International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 104.078.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007107702/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03148. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

SPI Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 123.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.- J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007107707/239/12.

(070123106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Eurese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 95.764.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 septembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Colamonico

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007107701/231/14.

(070122815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Cafe-V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 93.697.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007107625/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02969. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Bruskort International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.345.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 août 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Colamonico

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007107703/231/14.

(070122797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Exstream International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 96.561.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007107699/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02993. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Baki-Paysage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 8, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 81.001.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 août 2007.

F. Molitor

Notaire

Référence de publication: 2007107698/223/12.

(070123114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Arc-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 149, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 79.236.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 8 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 11 septembre 2007.

C. Mines

Notaire

Référence de publication: 2007107700/225/12.

(070122894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Enic Football Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.867.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 1997, acte publié au Mémorial C n^o 134 du 4 mars 1998 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Jean Seckler, pré-nommé, en date du 26 mars 1999, acte publié au Mémorial C n^o 484 du 25 juin 1999.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENIC FOOTBALL MANAGEMENT S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007107721/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02582. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

SCG STE Maurice 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007107718/242/12.

(070122914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

JPMP GCO Equity Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 111.672.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007107704/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03165. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Les Résidences Pétrusse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 117.599.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007107693/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02369. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

GK&Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6170 Godbrange, 6A, rue Semecht.
R.C.S. Luxembourg B 77.441.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

G. Kerger

Le Gérant

Référence de publication: 2007107734/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

PC-Broker.Com, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 1, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 71.635.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007107733/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02821. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Global Europe Invest Activity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 62.298.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007107735/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03019. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Wisson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.
R.C.S. Luxembourg B 61.965.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107729/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00663. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Gregorius Guy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 1, rue Wolkengruewen.
R.C.S. Luxembourg B 66.670.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

G. Gregorius

Le gérant

Référence de publication: 2007107736/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Fast Forward, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 94.682.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007107738/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02833. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Auto-Rallye - Garage Da Silva & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 8, Millewée.
R.C.S. Luxembourg B 11.651.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

A. Da Silva

Le gérant

Référence de publication: 2007107740/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01768. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Indigo Investments Luxembourg II, Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 102.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 août 2007.

J.- J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007107711/239/12.

(070123093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Dosquet, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 151.

R.C.S. Luxembourg B 131.413.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am achten September.

Vor mir, Bernard Sproten, Notar mit dem Amtssitz zu Sankt Vith.

Sind erschienen:

1 ° Herr Dosquet Erno Hubert, geboren in Sankt Vith am 2. November 1962; Nationalregisternummer 62.11.02 323-26 und

2 ° seine Ehefrau Mertes Irmgard Anna, geboren zu Sankt Vith am 13. August 1966; Nationalregisternummer 66.08.13 366 07;

zusammen wohnhaft in Amel - Deidenberg Nummer 147;

welche erklären, dass sie laut Ehevertrag, getätigt vor dem unterzeichnenden Notar am 9. April 1987, im ehelichen Güterstand der Gütertrennung leben.

Welche Erschienenen den amtierenden Notar ersuchten, die Satzungen einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden

Firma - Sitz - Gegenstand - Dauer

Art. 1. Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteile wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, die geregelt wird durch das luxemburgische Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn, vervollständigt durch die luxemburgische Gesetze vom dreizehnten April neunzehnhundertzweiundzwanzig, fünfzehnten Januar neunzehnhundertsiebenundzwanzig, zwanzigsten Juni neunzehnhundertsiebenunddreißig und achtzehnten September neunzehnhundertdreißig, sowie durch die vorliegenden Satzungen.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung DOSQUET an

Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-9991 Weiswampach - Maison

Der Sitz der Gesellschaft kann durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Arbeiten als Holzfäller und Holzrucker, die Ausführung von Arbeiten im Forstwirtschaftsbereich im weitesten Sinne und Holzhandel (Groß- und Einzelhandel) sowie der Transport der eigenen Ware.

Zu diesen Zwecken kann die Gesellschaft alle Geschäftshandlungen unbeweglicher, beweglicher, kaufmännischer, industrieller oder finanzieller Art vornehmen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftsgegenstand überall ausüben und hierzu alle notwendigen und nützlichen Maßnahmen ergreifen, die ihr als geeignet erscheinen.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen oder auf jede andere Art und Weise an allen anderen luxemburgischen oder ausländischen Firmen, Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen oder die zur Verwirklichung oder Ausdehnung des Gesellschaftsgegenstands beitragen könnten.

Art. 5. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Gesellschafter - Stammkapital - Gesellschaftsanteile

Art. 6. Gesellschafter sind:

1 ° Herr Dosquet Emo Hubert, vorgeannt.

2 ° Frau Mertes Irmgard Anna, vorgeannt.

Art. 7. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,00) Euro und ist eingeteilt in 100 Gesellschaftsanteile von je 125,00 Euro.

Das Kapital wird wie folgt gezeichnet:

- Herr Dosquet Emo Hubert, vorgeannt unter 1 °, zeichnet das Kapital in Höhe von 6.250,00 Euro, also 50 Gesellschaftsanteile

- Frau Mertes Irmgard Anna, vorgeannt unter 2 °, zeichnet das Kapital in Höhe von 6.250,00 Euro, also 50 Gesellschaftsanteile.

Das gesamte Kapital wurde sofort in bar eingezahlt und steht demnach ab heute der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem unterzeichneten Notar bestätigt wurde.

Art. 8. Die Gesellschaftsanteile sind von einem Gesellschafter auf den anderen frei übertragbar. Zur Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nicht-Gesellschafter bedarf es der Zustimmung der übrigen Gesellschafter sowie des Geschäftsführers. Außerdem kann eine solche Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nicht-Gesellschafter nur erfolgen nach Verzicht der Gesellschafter sowie des Geschäftsführers auf ihr Vorkaufsrecht.

Geschäftsführung

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem oder mehreren Geschäftsführern, die Gesellschafter oder Nicht-gesellschafter sein können.

Für sämtliche kaufmännische Tätigkeiten der Gesellschaft ist nur die Unterschrift eines Geschäftsführers erforderlich.

Die Geschäftsführung hat die Geschäfte der Firma im Rahmen des Gegenstandes zu führen und ist für sämtliche Handlungen zuständig.

Die Geschäftsführer werden durch die Generalversammlung bestellt.

Geschäftsjahr - Inventar - Liquidation

Art. 10. Das Geschäftsjahr erstreckt sich alljährlich vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und es endet am 31. Dezember 2008

Art. 11. Geschäftsbücher werden in üblicher und gesetzlicher Form geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres stellt die Geschäftsführung ein Generalinventar über alle Aktiva und Passiva auf, sowie eine Bilanz.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht durch das Ableben, die Entmündigung oder die Konkurserklärung eines Gesellschafters oder eines Geschäftsführers aufgelöst.

Beim Ableben eines Gesellschafters setzt die Gesellschaft sich zwischen den verbleibenden Gesellschaftern und den Erben des oder der verschiedenen Gesellschafter fort.

Art. 13. Die Erben, Rechtsnachfolger, Berechtigten oder Gläubiger eines Gesellschafters, sind unter keinen Umständen dazu berechtigt, Siegel auf das Gesellschaftsvermögen und die Gesellschaftspapiere anlegen zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltung der Gesellschaft einzumischen; die Gesellschaftsinventare allein können ihnen zur Wahrung ihrer Interessen dienlich sein.

Art. 19. Der nach Abzug aller Lasten, Geschäftskosten und der erforderlichen Abschreibungen verbleibende Überschuss bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Von dem Reingewinn sind jährlich fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zuzuführen bis letzterer zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Die Generalversammlung entscheidet über die Verwendung des hiernach verbleibenden Reingewinns.

Gesellschafterbeschluss

Anschließend an den Gründungsakt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung treten die Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung zusammen und fassen folgende Beschlüsse:

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.

Als Geschäftsführerin wird Frau Mertes Irmgard Anna, vorgenannt, ernannt.

Die Kosten die der Gesellschaft im Rahmen ihrer Gründung entstehen, werden auf etwa 900,00 Euro geschätzt.

Die durch den Notar zu zahlende Schreibgebühr belauft sich auf fünfundneunzig (95,00) Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Sankt Vith/Belgien, am Tage wie eingangs gesagt.

Nach vollständiger Vorlesung und nachdem der unterzeichnende Notar die Urkunde kommentiert hat, sowie nach Genehmigung haben die Erschienenen mit mir, Notar, unterschrieben.

Unterschriften.

Certificat de blocage

La BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT LUXEMBOURG, Agence TROISVIERGES, certifie par la présente avoir inscrit en date de ce jour sur le compte bloqué numéro IBAN LU55 0019 2555 2435 3000 ouvert au nom de la société en formation DOSQUET s.à r.l., la somme de 12.500,00 € en vue de la constitution de ladite société

Le déblocage de ces fonds ne pourra être obtenu que contre remise d'une attestation délivrée par le notaire, certifiant que la constitution de la société a été constatée dans les formes prescrites par la loi luxembourgeoise.

BCEE TROISVIERGES

F. Serres / B. Cortina-Lentz

Chef d'Agence, Conseiller en Placements

Für gleichleutende Ausfertigung
B. Sproten
Notar

Référence de publication: 2007108278/800029/108.

Enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2007, réf. DSO-CI00103. - Reçu 443 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070123916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

In the year two thousand and seven, on the sixth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Annick Braquet, with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the representative of the Board of Directors of the Company, pursuant to resolutions of the Board of Directors dated 1st December 2006.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in her said capacity, has required the undersigned notary to state her declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger on 7 September 2005 and whose articles are published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, under number n^o 39 dated 6 January 2006, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.640.

2. The share capital of the Company is fixed at one million eight hundred seventy thousand Euros (€ 1,950,000.-) represented by nine hundred and seventy thousand (970,000) Ordinary Shares and five thousand (5,000) Preferred Ordinary Shares. Each share has a value of two Euros (€ 2.-).

3. Pursuant to article 6.3.4 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles»), the Board of Directors is authorized to increase the share capital of the Company within the framework of an authorized capital.

4. The increase of the share capital shall be realised within the strict limits defined in the aforesaid article 6.3.4 of the Articles, which are the following:

«6.3.4 In addition, the Board of Directors is authorized to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital subject to the limits and conditions set out follows:

(a) The Board of Directors is also authorized to create and issue 60,928 (sixty thousand nine hundred twenty-eight) new Ordinary Shares of EUR 2.- (two Euros) each for a total amount of EUR 121,856.- (one hundred twenty-one thousand eight hundred and fifty-six Euros) to the Managers and/or to a managers' vehicle that may be created and through which the Managers may decide to subscribe new Ordinary Shares in the Company (the «Managers' Vehicle»). The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(b) The Board of Directors is specially authorized to issue such new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Ordinary Shares.»

5. In the resolutions of the Board of Directors taken on 1 December 2006, the Board of Directors of the Company decided the increase of the share capital of the Company with an amount of up to one hundred twenty one thousand eight hundred and fifty-six Euros (€ 121,856.-), pursuant to article 6.3.4 of the Articles, in order to raise it from its current amount of EUR 1,950,000.- (one million nine hundred fifty thousand Euros) to EUR 2,071,856.- (two millions seventy one thousand eight hundred and fifty six Euros), by creating and issuing sixty thousand nine hundred and twenty eight (60,928) new Ordinary Shares (the «New Ordinary Shares») with a nominal value of two Euros (€ 2.-) each, having the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares, in compliance with article 5 of the Articles, subject to and under the condition precedent that, payment of the related subscription funds is made by the Management Partnership into a bank account of the Company.

6. The subscription of the New Ordinary Shares is subject to LP MANAGEMENT BETEILIGUNG GmbH & CO KG, a company having its registered office at Theresienhöhe, 12, 80339 München, Germany (the «Managers' Vehicle») receiving the related subscription funds from the Managers.

7. The Board of Directors has further decided to have the increase of the share capital enacted by a Luxembourg notary and to grant Mrs Annick Braquet, with professional address at Luxembourg (Grand duchy of Luxembourg) a power of attorney, with full power of substitution, to record the contribution for a total amount of eighty-two thousand Euros (€ 82,000.-), corresponding to the creation, issue and liberation of thirteen thousand six hundred and sixty seven (13,667)

New Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each and the payment of a share premium of a total amount of EUR 54,666.- (fifty-four thousand six hundred and sixty-six euros), to meet the Luxembourg notary, to present the documentation relating to the increase of the share capital of the Company, to request the subsequent amendment of articles 5 and 6 of the Articles so as to enact such increase, to prepare the necessary documentation for the allotment of the New Ordinary Shares to the subscribers and to do all things necessary to implement the foregoing.

8. The 13,667 New Ordinary Shares have been paid up through contributions in cash as evidenced by bank certificates, which shall remain attached to the present deed.

9. The justifying documents of the subscription and of the payment of the New Ordinary Shares have been consequently produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

10. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, article 5.1. of the Articles is amended and now reads as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,977,334.- (one million nine hundred seventy-seven thousand three hundred and thirty-four Euros) divided into:

5.1.1. 983,667 (nine hundred eighty-three thousand six hundred and sixty-seven) Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each, and

5.1.2. 5,000 (five thousand) Preferred Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholder(s) in accordance with Article 23 of the Articles.

5.4. The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.»

11. Furthermore, as a consequence of the aforesaid increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital, article 6.1. of the Articles is amended and now reads as follows:

«6.1. The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 183,294.- (one hundred eighty three thousand two hundred and ninety four Euros)»

12. In addition, as a consequence of the aforesaid increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital, article 6.3.4 of the Articles is amended and now reads as follows:

«6.3.4 In addition, the Board of Directors is authorized to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital subject to the limits and conditions set out follows:

(a) The Board of Directors is also authorized to create and issue 47,261 (forty-seven thousand two hundred and sixty-one) new Ordinary Shares of EUR 2.- (two Euros) each for a total amount of EUR 94,522.- (ninety-four thousand five hundred and twenty-two Euros) to the Managers and/or to a managers' vehicle that may be created and through which the Managers may decide to subscribe new Ordinary Shares in the Company (the «Managers' Vehicle»). The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(b) The Board of Directors is specially authorized to issue such new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Ordinary Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand four hundred euros (2,400.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mme Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la Société, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 1^{er} décembre 2006.

un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement,

Laquelle comparaisant en sa qualité de représentant, a requis le notaire de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire Joseph Elvinger le 7 septembre 2005, dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 39 daté du 6 janvier 2006, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.640.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million neuf cent cinquante mille Euros (1.950.000,- €), représenté par neuf cent soixante-dix mille (970.000) Actions Ordinaires et cinq mille (5.000) Actions Ordinaires Préférentielles. Chaque action a une valeur nominale de deux Euros (2,- €).

3. Conformément à l'article 6.3.4 des statuts de la Société (les «Statuts»), le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société dans le contexte du capital autorisé.

4. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 6.3.4 des Statuts, en tenant compte que:

«6.3.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévus ci-dessous:

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à créer et émettre 60.928 (soixante mille neuf cent vingt-huit) nouvelles Actions Ordinaires de EUR 2,- (deux Euros) chacune pour un montant total de 121.856 (cent vingt et un mille huit cent cinquante-six Euros) aux Gérants et/ou à un véhicule des Gérants qui pourrait être créé et au travers duquel les Gérants pourraient décider de souscrire de nouvelles Actions Ordinaires dans la Société (le «Véhicule des Gérants»). Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

(b) Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et acquérir les nouvelles Actions Ordinaires.»

5. Dans les résolutions prises le 1^{er} décembre 2006 par le Conseil d'Administration de la Société, celui-ci a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt et un mille huit cent cinquante-six Euros (121.856,- €), suivant l'article 6.3.4 des Statuts pour porter ainsi le capital social de son montant actuel de EUR 1.950.000,- (un million neuf cent cinquante mille Euros) à EUR 2.071.856,- (deux millions soixante et onze mille huit cent cinquante-six Euros), par la création et l'émission de soixante mille neuf cent vingt-huit (60.928) nouvelles Actions Ordinaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires») avec une valeur nominale de deux Euro (2,- €) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires existantes, conformément à l'article 5 des Statuts, sous réserve et sous la condition que le paiement des fonds souscrits est effectué dans un compte bancaire de la Société.

6. La souscription des Nouvelles Actions Ordinaires est soumise à LP MANAGEMENT BETEILIGUNG GmbH & CO KG, une société ayant son siège social à Theresienhöhe, 12, 80339 Munich, Allemagne (le «Véhicule des Gérants») recevant les fonds de souscription de souscription des Gérants.

7. Le Conseil d'Administration a également décidé de faire acter l'augmentation de capital social par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à Madame Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec plein pouvoir de substitution, de prendre acte de l'apport pour un montant total de quatre-vingt-deux mille Euros (82.000,- €) pour la souscription et la libération de treize mille six cent soixante-sept (13.667) Nouvelles Actions Ordinaires et le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 54.666,- (cinquante-quatre mille six cent soixante-six euros), de rencontrer le notaire luxembourgeois, de présenter la documentation relative à l'augmentation de capital de la Société, de demander la modification subséquente des articles 5 et 6 des Statuts afin de prendre acte de cette augmentation, de préparer la documentation nécessaire pour permettre l'attribution des Nouvelles Actions Ordinaires aux souscripteurs et de faire tout ce qui sera nécessaire à la mise en oeuvre de ce qui précède.

8. Les 13.667 Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites par apport en numéraire tel que prouvé par les certificats bancaires, ci-annexés.

9. Les documents justificatifs de la souscription et du paiement des nouvelles Actions Ordinaires ont été remis au notaire, qui le reconnaît expressément.

10. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 5.1. des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.977.334,- (un million neuf cent soixante-dix-sept mille trois cent trente-quatre Euros) représenté par:

5.1.1 983.667 (neuf cent quatre-vingt-trois mille six cent soixante-sept) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, et

5.1.2 5.000 (cinq mille) Actions Ordinaires Préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi une prime d'émission dans laquelle toute prime libérée sur toute Part Sociale outre sa valeur nominale est cédée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes Actions que la Société peut racheter à son/ses Actionnaire(s), contrebalancer les pertes nettes réalisées, distribuer aux Actionnaire(s) ou attribuer des fonds à la réserve légale.

5.3 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du/des actionnaire(s) en conformité avec l'article 23 des présents Statuts.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses Actions dans les limites fixées par la Loi.»

11. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 6.1. des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«6.1 La Société dispose d'un capital autorisé non émis d'un montant maximum de EUR 183.294,- (cent quatre-vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-quatorze Euros).»

12. De plus, à la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 6.3.4 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«6.3.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévus ci-dessous:

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à créer et émettre 47.261 (quarante-sept mille deux cent soixante et une) nouvelles Actions Ordinaires de EUR 2,- (deux Euros) chacune pour un montant total de 94.522,- (quatre-vingt-quatorze mille cinq cent vingt-deux Euros) aux Gérants et/ou à un véhicule des Gérants qui pourrait être créé et au travers duquel les Gérants pourraient décider de souscrire de nouvelles Actions Ordinaires dans la Société (le «Véhicule des Gérants»). Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

(b) Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et acquérir les nouvelles Actions Ordinaires.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de deux mille quatre cents euros (2.400,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18044. — Reçu 820 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007107012/242/193.

(070122371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Ascania I Trading S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.328.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the first day of August.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ASCANIA I HOLDINGS S.a. r.l., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 125.604, here represented by Mrs Laura Laine, private employee, residing professionally at 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name ASCANIA I TRADING S. à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company

may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the Managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General Meetings of Partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual General Meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by ASCANIA I HOLDINGS S. à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the Sole Associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated here above, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le premier août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ASCANI I HOLDINGS S. à r.l, société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 125.604, ici représentée par Madame Laura Laine, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination ASCANIA I TRADING S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège

avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des Gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée Générale Annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

ASCANIA I HOLDINGS S. à r.l., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Laine, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, LAC/2007/21217. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007107061/202/401.

(070122324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: USD 200.863.663,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.548.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., a Luxembourg investment company in risk capital in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée), with its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.548 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (but at that time residing in Mersch), Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 164 of 23 February 2005. The articles of association of the Company have been amended several time as and for the last time on 5 June 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) GENPACT GLOBAL (LUX) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.547, hereby represented by Mrs Rosy- Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), a corporation organised under the laws of Mauritius and having its registered office at Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius, hereby represented by Mrs Rosy- Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3) WIH HOLDINGS, a private company limited by shares organised under the laws of Mauritius and having its registered office at c/o ANAND S. PATHAK P&A LAW OFFICES, 1st Floor, Dr Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, New Delhi, 110 001 India, hereby represented by Mrs Rosy- Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with its registered office at 4, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 44.365, hereby represented by Mrs Rosy- Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 3,077,346 (three million seventy-seven thousand three hundred and forty-six) series A preferred shares, 3,017,346 (three million seventeen thousand three hundred forty-six) series B preferred shares and 384,481 (three hundred eighty-four thousand four hundred eight-one) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting,;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 9,300.- (nine thousand three hundred United States Dollars), to be paid together with a share premium of USD 177,600.- (one hundred seventy-seven thousand six hundred United States Dollars), by way of creation of 300 (three hundred) common shares having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each;

3. Subscription to the share capital increase specified under item 2. above by BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. and payment in cash of the share capital increase and share premium;

4. Subsequent amendment to article 4 first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified under item 2. above;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 9,300.- (nine thousand three hundred United States Dollars) in order to bring the share capital from its current amount of USD 200,854,363.- (two hundred million eight hundred fifty-four thousand three hundred and sixty-three United States Dollars), represented by 3,077,346 (three million seventy-seven thousand three hundred and forty-six) series A preferred shares, 3,017,346 (three million seventeen thousand three hundred forty-six) series B preferred shares and 384,481 (three hundred eighty-four thousand four hundred eight-one) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) each to an amount of USD 200,863,663.- (two hundred million eight hundred and sixty three thousand six hundred and sixty-three United States Dollars) represented by 3,077,346 (three million seventy-seven thousand three hundred and forty-six) series A preferred shares, 3,017,346 (three million seventeen thousand three hundred forty-six) series B preferred shares and 384,781 (three hundred eighty-four thousand seven hundred and eighty-one) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty one United States Dollars) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the 300 (three hundred) newly issued common shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with registered office 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 44.365, being hereby represented by Mrs Rosy- Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares (i) to subscribe for the 300 (three hundred) issued common shares of the Company having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of USD 186,900.- (one hundred eighty-six thousand nine hundred United States Dollars).

The contribution in cash, in the aggregate amount of USD 186,900.- (one hundred eighty-six thousand nine hundred United States Dollars) is to be allocated as follows:

(i) an amount of USD 9,300.- (nine thousand three hundred United States Dollars) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the balance of USD 177,600.- (one hundred seventy-seven thousand six hundred United States Dollars) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of USD 186,900.- (one hundred eighty-six thousand nine hundred United States Dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. on 18 June 2007 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 first paragraph of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 4. First paragraph.** The Company's subscribed capital is set at USD 200,863,663.- (two hundred million eight hundred and sixty three thousand six hundred and sixty-three United States Dollars) divided into 3,077,346 (three million seventy-seven thousand three hundred and forty-six) series A preferred shares, designated as Series A Preferred Stock, 3,017,346 (three million seventeen thousand three hundred forty-six) series B preferred shares, designated as Series B Preferred Stock (together with the Series A Preferred Stock, the Preferred Stock) and 384,781 (three hundred eighty-four thousand seven hundred and eighty-one) common shares (the Common Stock) (together the Shares or the Stock), each with a par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) (the Share Capital).»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000.- (trois mille euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.548 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg (habitant alors à Mersch), en date du 6 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 164 du 23 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 5 juin 2007 de Maître Martine Schaeffer, notaire demeurant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) GENPACT GLOBAL (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.547, représenté par Melle Rosy-Mathilde Mounthault, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social à Edith Cavell Street, à Port Louis, à Maurice, représenté par Melle Rosy-Mathilde Mounthault, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3) WIH HOLDINGS, une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social au c/o ANAND S. PATHAK P&A LAW OFFICES, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, à New Delhi 110 001 en Inde, représenté par Melle Rosy- Mathilde Mounthault, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365, représenté par Melle Rosy- Mathilde Mounthault, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. que 3.077.346 (trois million soixante-dix sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.346 (trois million dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 384.481 (trois cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 9.300,- (neuf mille trois cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à être payés conjointement avec une prime d'émission de USD 177.600 (cent soixante-dix sept mille six cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par la création de 300 (trois cents) nouvelles parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

3. Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation de capital social indiquée au point 2. ci-dessus par la BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A. ainsi que l'attribution d'une prime d'émission;

4. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4. des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 9.300,- (neuf mille trois cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 200.854.363,- deux cent million huit cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.346 (trois million soixante-dix sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.346 (trois million dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 384.481 (trois cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 200.863.663,- (deux cent millions huit cent soixante-trois mille six cent soixante-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.346 (trois millions soixante-dix sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.346 (trois millions dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 384.781 (trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivantes des 300 (trois cents) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société de la manière suivante:

Souscription et libération

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365, ci-après représentée par Melle Rosy-Mathilde Mounthault, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare (i) souscrire à 300 (trois cents) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et (ii) les libérer entièrement par voie d'apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de USD 186.900,- (cent quatre-vingt-six mille neuf cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire, d'un montant total de USD 186.900,- (cent quatre-vingt-six mille neuf cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) devra être alloué comme suit:

1. un montant de USD 9.300,- (neuf mille trois cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte capital social nominal de la Société; et
2. le solde de USD 177.600,- (cent soixante-dix sept mille six cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société;

Le montant total de USD 186.900,- (cent quatre-vingt-six mille neuf cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. le 18 juin 2007, certificat qui confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société est établi à USD 200.863.663,- (deux cent millions huit cent soixante-trois mille six cent soixante-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3,077,346 (trois millions soixante-dix sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie A désignées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3,017,346 (trois millions dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie B désignées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, les Parts Sociales Préférentielles), et 384,781 (trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt et une) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (désignées ensemble les Parts Sociales), ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (le Capital Social).»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LU-

XEMBOURG de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 3.000,- (trois mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation du capital social et de la prime d'émission est évalué à 140.410,18 EUR.

Signé: R.-M. Mounthault, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, LAC/2007/13802. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007107037/5770/248.

(070121477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Action Coach Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.853.

In the year two thousand seven, on the twenty-second day in the month of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of the Luxembourg public limited company (société anonyme) ACTION COACH EUROPE S.A. (the Company) having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 123.853, incorporated on 22 January 2007 pursuant to a notarial deed recorded by the undersigned notary, its publication in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), pending, the Articles of Incorporation of which have not been amended since.

The Meeting is chaired by Mrs Brigitte Pochon, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairwoman).

The Chairwoman appoints Mr Brendan Klapp, employee, residing in Bettembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Stéphanie Bartolozzi, employee, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairwoman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Board.

The Board having thus been constituted, the chairwoman requests the notary to record that:

I. The sole shareholder present or represented at the Meeting and the number of shares which he holds is recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holder of power of attorney who represents the sole shareholder and the Members of the Board. Said list as well as the power of attorney will remain attached to these minutes;

II. It appears from the attendance list that all three thousand one hundred (3,100) shares in registered form representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) having each a par value of ten euros (10.- EUR) are present or duly represented at the Meeting. The sole shareholder present or represented declares that he has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices;

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1) Decision to change the form of the Company from a société anonyme (public limited liability company) into a société à responsabilité limitée (private limited liability company);

2) Subsequent restatement of the articles of association of the Company in their entirety; and

3) Confirmation of the appointment of Mr Bradley John Sugars, Mr Anthony Charles Cannell and Mr Vittorio Ciuffetelli, from now on as managers of the Company, for an unlimited period of time.

Then the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), such resolution to become effective immediately.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to restate the articles of association of the Company in their entirety, which will read henceforth, in their English version, as follows:

«Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) in the name of ACTION COACH EUROPE S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The Company's purposes are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares having a nominal value of ten euros (10.- EUR) each.

The three thousand one hundred (3,100) shares are all held by the sole shareholder as mentioned here after:

the Company LEVERAGE S.à r.l., with registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 121.149); three thousand one hundred shares, 3,100

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he

has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on July 1st of each year and ends on June 30th the following year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.»

Third resolution

The Meeting resolves to confirm the appointment of the former directors of the Company as from now on as managers of the Company for an unlimited period of time, being:

1.- Mr Bradley John Sugars, company director, born in Brisbane (Australia), on 28 May 1971, residing at 421 Grandview Road, Pullenvale, Queensland 4069, Australia 4069;

2.- Mr Anthony Charles Cannell, company director, born in Melbourne (Australia), on 10 August 1957, residing at 13 Fiddlewood Cres Bellbowrie, Queensland, Australia 4070;

3.- Mr Vittorio Ciuffetelli, company director, born in Canberra (Australia), on 25 September 1959, residing at 91 Bridleman Road, Bridleman Downs, Queensland, Australia 4035.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately thousand three hundred euros.

There being no further business, the Meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed (including the articles of association of the Company) is worded in English, followed by a French version of the present deed; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique (l' «Assemblée») de la société ACTION COACH EUROPE S.A., (ci-après la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 123.853, constituée par un acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 22 janvier 2007, sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations étant en cours, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Brigitte Pochon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Monsieur Brendan Klapp, employé, demeurant à Bettembourg, comme Secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne en tant que Scrutateur de l'Assemblée Madame Stéphanie Bartolozzi, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur seront désignés collectivement en tant que Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présences. La liste de présence, signée par l'actionnaire représenté à l'assemblée, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec la procuration pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que la totalité du capital social votant de la Société s'élevant à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille et cent (3.100) actions ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), est dûment représenté à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Décision de modifier la forme de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;
- 2) reformulation des statuts de la Société dans leur intégralité; et
- 3) confirmation de la nomination de Monsieur Bradley John Sugars, Monsieur Anthony Charles Cannell, Monsieur Vittorio Ciuffetelli, depuis ce jour en tant que gérants de la Société, pour un mandat illimité;

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes, par vote unanime:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la forme de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, ladite décision entrant en vigueur immédiatement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de reformuler les statuts de la Société dans leur intégralité, afin qu'ils prennent la forme suivante dans la version française:

«Nom - Siège social - Durée - Objet

Art. 1. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de ACTION COACH EUROPE S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille et cent (3.100) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les trois mille et cent (3.100) parts sociales sont toutes détenues par l'associé unique ci-après:

la société LEVERAGE S.à r.l., avec siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 121.149); trois mille et cent parts sociales, 3.100

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature de deux membres quelconques du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de confirmer la nomination des anciens administrateurs de la Société ci-après, depuis ce jour en tant que gérants de la Société pour un mandat illimité:

1.- Monsieur Bradley John Sugars, administrateur de société, né à Brisbane (Australie), le 28 mai 1971, demeurant à 421 Grandview Road, Pullenvale, Queensland 4069, Australie 4069;

2.- Monsieur Anthony Charles Cannell, administrateur de société, né à Melbourne (Australie), le 10 août 1957, demeurant à 13 Fiddlewood Cres Bellbowrie, Queensland, Australie 4070;

3.- Monsieur Vittorio Ciuffetelli, administrateur de société, né à Canberra (Australie), le 25 septembre 1959, demeurant à 91 Bridleman Road, Bridleman Downs, Queensland, Australie 4035.

Frais

Le montant des frais relatifs au présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros.

Plus aucun point ne se trouvant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que le présent acte (en ce compris les statuts de la Société) a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux parties comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénoms, état civil et résidences, les personnes précitées ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Pochon, B. Klapp, S. Bartolozzi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mai 2007, Relation: EAC/2007/5634. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007107042/239/329.

(070122363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Services Touristiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.949.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 19 juillet 2007 que Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Madame Danièle Martin, démissionnaire.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007106907/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09613. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: USD 200.863.942,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.548.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., a Luxembourg investment company in risk capital in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée), with its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.548 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of Maître Henri

Hellinckx, notary residing in Luxembourg (but at that time residing in Mersch), Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No. 164 of 23 February 2005. The articles of association of the Company have been amended several time as and for the last time on 18 June 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) GENPACT GLOBAL (LUX) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.547,

hereby represented by Mrs Rosy-Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), a corporation organised under the laws of Mauritius and having its registered office at Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius,

hereby represented by Mrs Rosy-Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3) WIH HOLDINGS, a private company limited by shares organised under the laws of Mauritius and having its registered office at c/o Anand S. Pathak P&A Law Offices, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, New Delhi, 110 001 India,

hereby represented by Mrs Rosy-Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with its registered office at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 44.365,

hereby represented by Mrs Rosy- Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 3,077,346 (three million seventy-seven thousand three hundred and forty-six) series A preferred shares, 3,017,346 (three million seventeen thousand three hundred forty-six) series B preferred shares and 384,781 (three hundred eighty-four thousand seven hundred and eighty-one) common shares, having a par value of USD 31 (thirty-one United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 279.- (two hundred and seventy-nine United States Dollars), to be paid together with a share premium of USD 5,328.- (five thousand three hundred and twenty-eight United States Dollars), by way of creation of 9 (nine) common shares having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each;

3. Subscription to the share capital increase specified under item 2. above by BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. and payment in cash of the share capital increase and share premium;

4. Subsequent amendment to article 4 first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified under item 2. above;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 279.- (two hundred seventy-nine United States Dollars) in order to bring the share capital from its current amount of USD 200,863,663.- (two hundred million eight hundred and sixty-three thousand six hundred and sixty-three United States Dollars), represented by

3,077,346 (three million seventy-seven thousand three hundred and forty-six) series A preferred shares, 3,017,346 (three million seventeen thousand three hundred forty-six) series B preferred shares and 384,781 (three hundred eighty-four thousand seven hundred and eighty-one) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) each to an amount of USD 200,863,942.- (two hundred million eight hundred and sixty-three thousand nine hundred and forty-two United States Dollars) represented by 3,077,346 (three million seventy-seven thousand three hundred and forty-six) series A preferred shares, 3,017,346 (three million seventeen thousand three hundred forty-six) series B preferred shares and 384,790 (three hundred eighty-four thousand seven hundred and ninety) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the 9 (nine) newly issued common shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with registered office 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 44.365, being hereby represented by Mrs Rosy-Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares (i) to subscribe for the 9 (nine) newly issued common shares of the Company having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of USD 5,607.- (five thousand six hundred and seven United States Dollars).

The contribution in cash, in the aggregate amount of 5,607 (five thousand six hundred and seven United States Dollars) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of USD 279.- (two hundred and seventy-nine United States Dollars) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) the balance of USD 5,328.- (five thousand three hundred and twenty-eight United States Dollars) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of 5,607 (five thousand six hundred and seven United States Dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. on 25 June 2007 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 first paragraph of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

«The Company's subscribed capital is set at USD 200,863,942.- (two hundred million eight hundred and sixty-three thousand nine hundred and forty-two United States Dollars) represented by 3,077,346 (three million seventy-seven thousand three hundred and forty-six) series A preferred shares, designated as Series A Preferred Stock, 3,017,346 (three million seventeen thousand three hundred forty-six) series B preferred shares, designated as Series B Preferred Stock (together with the Series A Preferred Stock, the Preferred Stock) and 384,790 (three hundred eighty-four thousand seven hundred and ninety) common shares (the Common Stock) (together the Shares or the Stock), each with a par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) (the Share Capital).»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.548 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg (habitant alors à Mersch), en date du 6 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - n° 164 du 23 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 18 juin 2007 de Maître Martine Schaeffer, notaire demeurant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) GENPACT GLOBAL (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.547,

représenté par Mlle Rosy-Mathilde Mounthault, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social à Edith Cavell Street, à Port Louis, à Maurice,

représenté par Mlle Rosy-Mathilde Mounthault, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) WIH HOLDINGS, une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social au c/o Anand S. Pathak P&A Law Offices, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, à New Delhi 110 001 en Inde,

représenté par Mlle Rosy-Mathilde Mounthault, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365,

représenté par Mlle Rosy-Mathilde Mounthault, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. que 3.077.346 (trois millions soixante-dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.346 (trois millions dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 384.781 (trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 279,- (deux cent soixante-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à être payé conjointement avec une prime d'émission de USD 5.328,- (cinq mille trois cent vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par la création de 9 (neuf) nouvelles parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

3. Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation de capital social indiquée au point 2. ci-dessus par la BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A. ainsi que l'attribution d'une prime d'émission;

4. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4. des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 279,- (deux cent soixante-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 200.863.663,- (deux cent millions huit cent soixante-trois mille six cent soixante-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.346 (trois millions soixante-dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.346 (trois millions dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 384.781 (trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 200.863.942 (deux cent millions huit cent soixante-trois mille neuf cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.346 (trois millions soixante-dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.346 (trois millions dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 384.790 (trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivantes des 9 (neuf) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société de la manière suivante:

Souscription et libération

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365, ci-après représentée par Mille Rosy-Mathilde Mounthault, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare (i) souscrire à 9 (neuf) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et (ii) les libérer entièrement par voie d'apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de USD 5.607,- (cinq mille six cent sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire, d'un montant total de USD 5.607,- (cinq mille six cent sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique) devra être alloué comme suit:

1. un montant de USD 279,- (deux cent soixante-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte capital social nominal de la Société; et
2. le solde de USD 5.328,- (cinq mille trois cent vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société;

Le montant total de USD 5.607,- (cinq mille six cent sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. le 25 juin 2007, certificat qui confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est établi à USD 200.863.942,- (deux cent millions huit cent soixante-trois mille neuf cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.077.346 (trois millions soixante-dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie A désignées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.017.346 (trois millions dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie B désignées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, les Parts Sociales Préférentielles), et 384.790 (trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (désignées ensemble les Parts Sociales), ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (le Capital Social).»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: R.-M. Mounthault, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, LAC/2007/16716. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007107045/5770/252.

(070121478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Ambicor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 85.906.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2007

- Monsieur Carlos Pereira, demeurant au 39, Chemin Charles-Poluzzi, CH-1227 Carouge, Suisse, a été nommé comme nouvel administrateur, en remplacement de Madame Alyson Greenwood, administrateur démissionnaire, avec effet au 29 juin 2007.

Le mandat de Monsieur Carlos Pereira prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107388/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Rupil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4966 Clemency, 9, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.851.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICODEC S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007105022/4185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01647. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

EAVF Artemis 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.140.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of August.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

EAVF ARTEMIS HOLDCO S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its Registered Office at 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Register Companies,

here represented by Mrs Christelle Mathieu, private employee, residing professionally in 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on August 16th, 2007,

said proxy after being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as fore-said, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is EAVF ARTEMIS 2 S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form what so ever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Share are freely transferable among members. The shares transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the shares transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The Company shall be managed by a board of managers who need not be shareholders of the Company and who are appointed either as an A manager or as a B manager with at least one A and one B director (the «Board of Managers»).

The Board of Managers will be elected by the shareholders of the Company at a general meeting. The number of the managers as well as their remuneration and the term will be determined by the general meeting of the company

The company will be bound towards third parties by a jointly signature of a manager «A» and a manager «B»; or by the joint signature or the single signature of any person(s) to whom such signatory powers have been granted by the unanimous vote of the Board of Managers.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

The members may vote in a circular resolution, by letter, fax or video-conference. Such a written decision is only valid if it is taken and approved by all the members.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1 and ends on December 31 of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) shares have been subscribed to by the sole member EAVF ARTEMIS HOLDCO S.à r.l. pre-named.

All the shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1,250.- EUR

Resolutions of the sole member

The sole member, pre-named, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected:

as A manager:

- Michael Kidd, Finance and Operations Executive, residing at L-5433 Niederanven, 28, rue Puert.

as B manager:

- DOMELS S.à r.l., a Limited Liability Company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.715.

Towards third parties the company shall be bound by the joint signature of an A and a B Manager.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize août.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

EAVF ARTEMIS HOLDCO S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Mme Christelle Mathieu, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 août 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de EAVF ARTEMIS 2 S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance, actionnaires ou non, nommés soit en tant que Gérant «A» soit en tant que Gérant «B» avec au moins un Gérant «A» et un Gérant «B» («le Conseil de Gérance»).

Le Conseil de Gérance sera nommé par les actionnaires lors d'une assemblée générale. Le nombre des Gérants ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

La Société sera engagée envers des parties tierces par la signature conjointe d'un Gérant «A» et d'un Gérant «B» ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été accordé par une décision unanime du Conseil de Gérance.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les associés peuvent voter par vote circulaire par lettre, fax, ou visioconférence. Une telle décision sera uniquement valable si elle a été prise et approuvée par tous les associés.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription et Paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, EAVF ARTEMIS HOLDCO S.à r.l. pénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.250,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

L'associée unique prédésignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de:

gérant de catégorie A:

- Michael Kidd Finance and Operations Executive, demeurant à L-5433 Niederanven, 28, rue Puert.

gérant de catégorie B:

- DOMELS S.à r.l., une société à responsabilité Limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg ayant pour numéro B 104.715

Vis-à-vis de tiers la société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et B.

Le mandat des gérants est établie pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Mathieu, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, LAC/2007/23250. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007104769/206/239.

(070119553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Novator Finco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 129.411.

In the year two thousand and seven, on the sixth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NOVATOR FINCO 2 S.à R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, trade register Luxembourg section B number pending, incorporated by deed dated on the 31st of May 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

2.- Amendment of Article 2 (object) of the by-laws

2.- Insertion of a new article 21 bis.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to amend article 2 (object) of the by-laws as follows:

« **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participa-

tions. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector. The Company may specifically provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favor or relate to its object.».

Second resolution

The meeting decides to insert a new article 21 bis, as follows:

« **Art. 21bis. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée NOVATOR FINCO 2 S.A R.L., ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, R.C.S. Luxembourg section B numéro en cours, constituée suivant acte reçu le 31 mai 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'article 2 (objet) des statuts.
- 2.- Insertion d'un nouvel article 21 bis.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 (objet) des statuts, comme suit:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier. La société pourra plus particulièrement directement ou indirectement donner des financements ou rendre des services financiers et de l'assistance administrative y incidente à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles la Société ou son actionnaire a un intérêt direct ou indirect, même si cet intérêt est mineur, ou à toute société qui est un actionnaire direct ou indirect de la Société ou à toute société appartenant au groupe de la Société pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de insérer un nouvel article 21 bis, comme suit:

« **Art. 21bis. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007. Relation LAC/2007/17437. Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007104156/211/142.

(070118604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

GER LOG 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.077.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105034/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09607. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

MJK A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, Ferme de Martelville.

R.C.S. Luxembourg B 102.492.

Le bilan et l'annexe pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105080/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05424. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 279.800.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105218/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09512. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Ger Log 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.692.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105037/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09598. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.
